

## 13.2 Le bilan de saison 2023

### REMERCIEMENTS

Ce bulletin d'information est le dernier communiqué de la saison 2023 du sous-réseau Bleuet nain du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP). Nous tenons à remercier sincèrement tous les collaborateurs qui alimentent le sous-réseau grâce à leur expertise :

#### Conseillers du secteur privé

- Luc Denis, agronome, Agriboréal service-conseil
- Jordan Routhier, agronome et Marie-Ève Bouchard Girard, dta, Groupe-Conseil Agri-Vert
- Marie-Eve Moreau, agronome, Laurence Bouchard, agronome, Marie-Pier Dufour, agronome, Jade Valois, dta et Maude Paquet, dta, Club Conseil Bleuet

#### Conseiller en horticulture, MAPAQ

- Pierre-Olivier Martel, agronome, Saguenay–Lac-Saint-Jean

#### Direction de la phytoprotection, MAPAQ

- Marianne St-Laurent, agronome, coordonnatrice du RAP
- Cindy Ouellet, adjointe à la coordination du RAP
- Lise Bélanger, agente de secrétariat
- Louise Thériault, agronome

### RÉSUMÉ DE LA SAISON AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Pendant l'hiver 2022-2023, les précipitations de neige ont eu lieu après le temps des fêtes, car le mois de décembre a été particulièrement doux au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ), avec une température moyenne de quatre degrés au-dessus de la normale. Le maximum au Lac-Saint-Jean a été atteint le 30 décembre avec une température de 7,2 degrés. L'hiver 2022-2023 s'est démarqué par un couvert de neige se situant légèrement en dessous des normales, selon les secteurs, ce qui a causé des dommages de gel hivernal localisés. De manière générale, des rameaux et des bourgeons apicaux brûlés (Figure 1) sur certaines tiges de bleuetiers ont été observés.

Au printemps, la fonte de la neige dans les bleuetières a été rapide dès la mi-avril. Le dernier 10 centimètres de neige au sol a été enregistré en date du 12 avril dans la MRC de Maria-Chapdelaine. Les travaux de fauchage et de broyage ont débuté vers la fin avril et le début du mois de mai, selon les secteurs. Malgré un bref redoux à la fin avril, nous avons connu un début de printemps légèrement plus froid que la normale (1 degré en dessous), marqué par la sécheresse et le vent. Le mois de mai s'est terminé sur une dernière semaine plus chaude (4 degrés au-dessus de la normale) avec la première canicule de 2023.

Vers la mi-mai et le début du mois de juin, de nombreuses bleuetières ont subi des dommages en raison de plusieurs périodes de gel printanier. La gravité des dommages diffère selon les secteurs affectés. Certains bourgeons ont subi un stress visible et d'autres, qui semblaient intacts, avaient finalement subi des dommages que l'on pouvait voir seulement en les ouvrant. Des dommages de gel ont également été observés sur des bourgeons à feuilles (Figure 2).



**Figure 1. Gel de bourgeons apicaux et de fleurs**  
Source : Club Conseil Bleuets



**Figure 2. Gel de bourgeons à feuilles (pointe noire)**  
Source : Club Conseil Bleuets

Le mois de juin a été chaud et sec, avec très peu de précipitations. Le SLSJ a été la proie de plusieurs feux de forêt, de mai à juin. Ces feux de forêt ont ralenti l'avancement des travaux dans les bleuétières de certains producteurs, puisque l'accès à ces dernières était contrôlé.

Dans les champs en végétation, la croissance du bleuétier a été relativement lente en début de saison à cause du manque de chaleur et du temps sec. Dans les champs en récolte, dépendamment des secteurs, la floraison a débuté à la mi-mai pour se terminer à la fin juin. Les fleurs étaient abondantes dans l'ensemble de la région.

Somme toute, la pollinisation s'est bien déroulée. Puisque l'approvisionnement en ruches d'abeilles avait été difficile en 2022, beaucoup de producteurs de bleuets se sont tournés vers les bourdons pour la saison 2023. Finalement, les mortalités hivernales étant très faibles du côté des apiculteurs, il y a eu une grande disponibilité en abeilles pour assurer la pollinisation des bleuétières. Les abeilles mégachiles ont également été mis à contribution.

L'introduction des bourdons commerciaux a commencé dans la semaine du 22 mai, et les premières ruches d'abeilles ont fait leur entrée durant la semaine du 29 mai. Les pollinisateurs ont été retirés des champs à la fin du mois de juin.

Au niveau des conditions météorologiques, le mois de juillet s'est démarqué par ses précipitations records. Certains secteurs de Saint-Félicien, de La Doré et de Saint-Méthode ont été affectés par la grêle. Les pertes en fruits causées par la grêle sont estimées entre 10 à 100 %. Les dommages recensés sont des tiges cassées, des bleuets écrasés ou tombés au sol ainsi que des feuilles déchirées ou au sol. Quant à la première moitié du mois d'août, des précipitations abondantes et des températures beaucoup plus fraîches ont été observées. La température moyenne recensée lors de la deuxième moitié du mois d'août se situait légèrement au-dessus des normales de saison.

La récolte a débuté graduellement durant la semaine du 31 juillet et s'est terminée dans la deuxième semaine du mois de septembre. Dans l'ensemble, la récolte a été de bonne à excellente selon les secteurs, bien qu'elle ait été affectée par des nuits froides et des épisodes de grêle. Les conditions de cultures générales ont permis un grossissement optimal des fruits. Certains producteurs ont connu une récolte record pour une deuxième année consécutive.

L'automne, quant à lui, s'est caractérisé par de belles périodes d'ensoleillement entrecoupées par des périodes de pluie intense. Le premier gel automnal d'importance a eu lieu à la mi-octobre. Le fauchage d'automne a débuté à ce moment pour la majorité des bleuetières.

## INSECTES ET RAVAGEURS

De grandes populations d'insectes ont été observées dans les champs cette année, notamment des tenthrèdes (Figure 3), des galéruques et des larves de grottes (*Syngrapha epigaea*). Une forte présence de livrée des forêts (Figure 4) a également été observée dans quelques secteurs vers la mi-juin. Des dommages reliés à leur passage ont été observés par endroits. Également, des cigales ont été observées dans certains secteurs du SLSJ au début du mois de juillet. La cigale est l'un des plus gros insectes d'Amérique du Nord. Les dommages qu'elle cause sont dus principalement à la ponte des œufs dans les tiges. Actuellement, peu de dommages ont été observés. Aucun traitement n'a eu lieu pour ces espèces en 2023, mais des procédures d'intensification du dépistage sont en développement pour l'année prochaine.



**Figure 3. Tenthrède du bleuet**  
Source : Club Conseil Bleuet



**Figure 4. Livrée des forêts**  
Source : Club Conseil Bleuet

Pour ce qui est du dépistage de l'altise dans les champs, les dommages liés à sa présence sont mineurs et anecdotiques.

## MALADIES

Les pluies abondantes et les conditions humides ont favorisé l'émergence de maladies fongiques et de taches foliaires dans les bleuetières cette année, et ce, dès la fin du mois de juin. L'application d'un traitement pour la pourriture sclérotique a été impossible dans plusieurs cas, puisque le stade de traitement était dépassé et les conditions d'application n'étaient pas favorables. Malgré tout, la pourriture sclérotique a été peu observée dans les champs.

Les premiers symptômes de la tache septorienne ont été observés plus tardivement dans les bleuetières. La tache valdensinienne ainsi que le rouge ont été très présents. Règle générale, il y a eu beaucoup de taches sur les feuilles et sur les tiges, malgré les traitements.

## MAUVAISES HERBES

Dans l'ensemble, les mauvaises herbes les plus fréquemment retrouvées dans les champs étaient le cornouiller du Canada (quatre-temps), la vergerette du Canada (Figure 5), le dierville chèvrefeuille, l'aralie hispide (salsepareille), la potentille de Norvège (Figure 6), le panic capillaire (Figure 7) ainsi que le kalmia à feuilles étroites. Un grand nombre de ces mauvaises herbes ont nécessité des traitements cette saison, qui se sont avérés efficaces. Cependant, plusieurs producteurs ont eu de la difficulté à effectuer un traitement printanier contre le cornouiller du Canada, puisque les stades de ce dernier étaient très variables dans un même champ.

Des applications d'herbicides après la récolte et à l'automne ont été réalisées après la chute des feuilles du bleuetier, notamment pour supprimer le cornouiller du Canada, la comptonie voyageuse ainsi que le kalmia à feuilles étroites.



Figure 5. Vergerette du Canada  
Source : LEDP, MAPAQ



Figure 6. Potentille de Norvège  
Source : LEDP, MAPAQ



Figure 7. Panic capillaire  
Source : LEDP, MAPAQ

## RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE LA MOUCHE DU BLEUET

Comme pour les années 2021 et 2022, un réseau de surveillance a été mis en place en 2023, dans la région du SLSJ par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), en collaboration avec le Club Conseil Bleuet. Ce dépistage a pour objectif de suivre l'étendue de l'infestation de la mouche du bleuet sur le territoire.

Pour chacun de ces sites, selon leur superficie, entre 15 et 20 pièges étaient installés et relevés chaque semaine. Le dépistage s'est ainsi poursuivi jusqu'à la récolte.

Les captures de la mouche du bleuet ont débuté pendant la semaine du 2 juillet. Cette date est tardive comparativement à l'année 2021 (semaine du 20 juin), mais semblable à l'année 2022. Au total, 680 adultes furent capturés pendant la saison, comparativement à 647 en 2021 et 384 en 2022. L'année 2022 avait été marquée par des températures printanières froides et d'importantes précipitations. Cette année, 548 captures sur les 680 ont été faites dans les municipalités de Dolbeau-Mistassini et d'Albanel. Essentiellement, ces captures ont été faites sur les mêmes sites que l'année précédente. Cependant, la présence de la mouche du bleuet a été détectée dans de nouvelles municipalités en 2023, c'est donc l'année avec le plus de sites positifs (26) depuis le début du réseau de surveillance (18 sites en 2021 et 11 en 2022).

Le seuil pour la recommandation d'un traitement est fixé à une mouche par piège par semaine, en moyenne. Quatre entreprises ont atteint ce seuil et ont effectué un traitement. Les tests de cassonade ont également révélé 86 larves provenant de 6 sites.

## RÉSUMÉ DE LA SAISON POUR LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD ET DE CHARLEVOIX

La couverture de neige dans ces régions a été suffisante, mais inférieure aux moyennes. Cela dit, les températures douces et le couvert de neige peu abondant ont favorisé une fonte progressive et régulière de la neige et un début de dégivrage dès la mi-mars. Les dommages hivernaux ont donc été anecdotiques.

Le printemps a été hâtif et il s'est démarqué par des précipitations très faibles. Les températures ont été généralement supérieures à la moyenne; la saison a débuté environ 2 semaines plus tôt. Malgré ce décalage, il n'y a pas eu de gel printanier majeur. Quelques sites ont été atteints par un léger stress, mais un seul a rapporté un gel de fleurs.

Comme au SLSJ, le temps chaud et sec et les faibles précipitations ont favorisé plusieurs feux de forêt en mai et juin. Bien que cela n'ait pas affecté les opérations dans les bleuétières, la situation est restée tout de même préoccupante.

Pour une bonne partie de l'été, les températures variaient dans les moyennes jusqu'à l'atteinte de grandes chaleurs. Les conditions climatiques particulièrement humides et les précipitations fréquentes ont favorisé l'apparition des maladies foliaires, notamment dans les champs en récolte.

## STADE PHÉNOLOGIQUE ET POLLINISATION

Malgré un départ hâtif, mais lent au printemps, la croissance végétative a été bonne à très bonne, selon les secteurs. L'aoûtement a débuté un peu plus tôt qu'à l'habitude également. Plusieurs sites présentent une croissance secondaire sur les plants de bleuets qui amènera la formation de têtes multiples dans les champs en récolte l'an prochain.

Bien que les producteurs aient réussi à s'approvisionner en pollinisateurs, certains ont remarqué un manque d'activité, autant pour les bourdons que pour les abeilles. Cela dit, la pollinisation semble tout de même avoir été satisfaisante.

## MAUVAISES HERBES ET INSECTES

Concernant les mauvaises herbes présentes cette saison, on note une augmentation progressive de la présence de l'aralie hispide (salsepareille), de la petite oseille et du quatre-temps. Dans certains champs, le panic capillaire est aussi présent.

Pour ce qui est des insectes fréquemment retrouvés dans les champs, aucune problématique d'importance n'a été observée cette année. Les dommages liés à la présence de l'altise sont mineurs et anecdotiques.

## MALADIES FONGIQUES

Le début de saison relativement sec n'a pas favorisé l'émergence de la pourriture sclérotique dans les champs. Toutefois, les mois de juillet et d'août ont été passablement humides et pluvieux. Contrairement au SLSJ, la tache septorienne est apparue plus tôt qu'à l'habitude dans les bleuétières, ce qui a fait en sorte que plusieurs producteurs ont été pris de court dans la réalisation des traitements antifongiques. En général, la présence de taches foliaires a été plus importante qu'à l'habitude.

L'efficacité des traitements réalisés au cours de la saison s'est parfois avérée mitigée, probablement en raison des conditions climatiques variées et des applications effectuées tardivement. Néanmoins, ce sont les champs en récolte qui ont été les plus atteints par les différentes maladies foliaires. Sans traitement, le feuillage du bleuétier a été particulièrement affecté cette année, causant plusieurs cas de défoliations partielles. Il est très probable que les rendements aient donc été impactés, du moins sur certains sites.

## LA RÉCOLTE EN CHIFFRES

La récolte 2023 de bleuets sauvages pour l'ensemble du Québec est estimée à 112,8 millions de livres (plus de 51 millions de kilogrammes).

### RÉDACTION 2024

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuets, Dolbeau-Mistassini

### COLLABORATION

Réseau d'avertissements phytosanitaires - Bleuets nain

Pierre-Olivier Martel, agronome, conseiller en horticulture, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alma

### RÉVISION

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

### FINANCÉE PAR



*La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*